35e ANNÉE (4e SÉRIE) | No 30 | 24 JUILLET 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. La vocation de Lamennais : Lamennais jeune prêtre (1816). — II. Ses antécédents : années d'enfance et de jeunesse. — III. L'année de la première tonsure (1809). — IV. Des Ordres Mineurs (1809) au Sous-Diaconat (1815) et au Sacerdoce (1816). — V. Lamennais et Charles Sainte Foi. — VI. Lamennais et Berryer, avant et après 1830. — VII. Quelques explications de M. Rivière sur sa théorie de la Rédemption. — VIII. Avant l'Edit de Milan : l'Eglise et l'Empire aux premiers siècles. — IX. Dioclétien et la dernière persécution. — X. Constantin à Rome (29 octobre 312) ; préparation de l'Edit de Milan.

I. — Au cours de la récente controverse soulevée autour de la question de la vocation ecclésiastique, les adversaires de M. Lahitton ont essayé de jeter dans la balance le cas Lamennais.

Lamennais, a-t-on dit, a été jeté dans le sacerdoce sans vocation, sur une impulsion venue du dehors ; et l'on en a conclu que ce n'est pas l'appel externe qui fait la vocation, mais bien l'appel intérieur de l'Esprit-Saint.

La question théorique a été tranchée l'an dernier (1er juillet 1912) par une décision romaine 1o rappelant que la vocation sacerdotale n'est point ce que certains voulaient qu'elle fût, *nequaquam consistere, saltem necessario et de lege ordinaria, in interna quadam adspiratione subjecti seu invitamentis Spiritus Sancti ad Sacerdotium ineundum*, et 2o fixant les qualités internes à requérir dans le sujet, intention droite et aptitude (voir *Ami* du 25 juillet 1912, p. 693) [1].

Antérieurement à la décision romaine, le P. Dudon avait fourni un commencement d'enquête consciencieuse sur le cas Lamennais en particulier, sur « la vocation ecclésiastique de Lamennais » (*Recrutement sacerdotal*, janvier et mars 1912). Nous ne songeons pas aujourd'hui à reprendre la question par le menu, ce qui serait refaire toute l'histoire de la vie de Lamennais avant son sacerdoce, et même après ; nous rappellerons seulement quelques dates et quelques textes qui sont de nature à jeter un peu de lumière sur cette âme sombre et tourmentée.

Lamennais, né à Saint-Malo le 19 juin 1782, reçut la tonsure le 16 mars 1809, à vingt-sept ans ; les ordres mineurs le 23 décembre de la même année ; le sous-diaconat (à Paris), le 23 décembre 1815 ; le diaconat (à Saint-Brieuc), le 24 (ou 25) février 1816 ; le sacerdoce (à Vannes), le 9 mars suivant, âgé de trente-trois ans huit mois et vingt jours.

Ces dates tardives ont suffi déjà à créer, aux yeux de certains, un préjugé contre la solidité ou la spontanéité de la vocation de Lamennais.

Quelques textes maintenant.

Le lendemain de son ordination au sous-diaconat, il écrit (24 décembre 1815) :

> Je revins hier de Saint Sulpice après avoir reçu le sous-diaconat. Cette démarche m'a prodigieusement coûté. Dieu veuille en tirer sa gloire !

Trois mois après l'ordination sacerdotale, c'est son frère Jean-Marie qui écrit (8 juin 1816) :

> Il lui en a singulièrement coûté pour prendre cette dernière résolution. M. Carron d'un côté, moi de l'autre, nous l'avons entraîné ; mais sa pauvre âme est encore ébranlée du coup.

Enfin, l'effrayante lettre écrite par Féli lui-même, le 25 juin suivant, à son frère :

> Quoique M. Carron m'ait plusieurs fois recommandé de me taire sur mes sentiments, je crois pouvoir et devoir m'expliquer avec toi une fois pour toutes. *Je ne suis, et ne puis qu'être désormais extraordinairement malheureux.* Qu'on raisonne là-dessus tant qu'on voudra, qu'on s'alambique l'esprit pour me prouver qu'il n'en est rien ou qu'il ne tient qu'à moi qu'il en soit autrement, il n'est pas fort difficile de croire qu'*on ne réussira pas sans peine à me persuader un fait personnel contre l'évidence de ce que je sens.* Toutes les conclusions que je puis recevoir se bornent donc au conseil banal de faire de nécessité vertu. Or, sans

[1] M. Lahitton vient de donner de son travail une nouvelle édition, très remaniée : *La Vocation sacerdotale, Traité théorique et pratique*, in-8 écu de XIV-527 p., 5 f., Paris, Beauchesne : — « On y trouvera, dit-il, plus profondément creusés et plus largement développés, les principes théologiques qui justifient victorieusement une thèse dont le premier énoncé parut si hardi. » — Voir *Ami*, p. 595, la lettre de félicitation que le cardinal Merry del Val a adressée à l'auteur, le 7 juin de cette année, pour « cette magistrale étude, » pour le « service important » rendu « à la cause de la pure doctrine. »

fatiguer inutilement l'esprit d'autrui, il me semble que chacun peut aisément trouver dans le sien des choses si neuves. Quant aux avis qu'on y pourrait ajouter, *l'expérience que j'en ai a tellement rétréci ma confiance, qu'à moins d'être contraint d'en demander, je suis bien résolu à ne jamais procurer à personne l'embarras de m'en donner*... Je n'aspire qu'à l'oubli, dans tous les sens, et plût à Dieu que je pusse m'oublier moi-même ! La seule manière de me servir véritablement est de ne s'occuper de moi en aucune façon. Je ne tracasse personne ; qu'on me laisse en repos de mon côté ; ce n'est pas trop exiger, je pense. Il suit de tout cela, qu'il n'y a point de correspondance qui ne me soit à charge. Ecrire m'ennuie mortellement, et de tout ce qu'on peut me marquer, rien ne m'intéresse. Le mieux est donc, de part et d'autre, de s'en tenir au strict nécessaire en fait de lettres. J'ai trente-quatre ans écoulés ; j'ai vu la vie sous tous ses aspects, et ne saurais dorénavant être la dupe des illusions dont on essaierait de me bercer encore. *Je n'entends faire de reproches à qui que ce soit; il y a des destins inévitables;* mais *si j'avais été moins confiant ou moins faible,* ma position serait bien différente. Enfin *elle est ce qu'elle est,* et tout ce qui me reste à faire est de m'arranger de mon mieux et, s'il se peut, de *m'endormir au pied du poteau où l'on a rivé ma chaîne;* heureux si je puis obtenir qu'on ne vienne point, sous mille prétextes fatigants, troubler mon sommeil !

Là-dessus, des critiques peu faits pour juger de ces choses se hâtent de conclure à une vocation « forcée. »

C'est aller vite en besogne.

C'est porter une condamnation leste contre les quatre vénérables prêtres qui, en cette occurrence et au cours de ces années décisives, ont été les conseillers et les directeurs de Lamennais : son frère d'abord, Jean-Marie, le fondateur des Frères de Ploërmel, celui que l'Eglise un jour sans doute élèvera sur les autels ; puis Bruté de Rémur, voué d'abord à la médecine, prêtre ensuite, et missionnaire en Amérique, où il sera le premier évêque de Vincennes ; puis Teysseyrre, polytechnicien d'abord, prêtre ensuite et qui sera une des gloires les plus touchantes de la Compagnie de Saint-Sulpice ; Guy Carron enfin, la providence des émigrés en Angleterre, prêtre universellement vénéré, celui à qui Lamennais avait alors remis toute son âme.

Ces vénérables prêtres ont tous pensé, et sans hésiter, que Lamennais était fait pour l'état ecclésiastique. La seule question sur laquelle ils ont laissé voir quelque flottement, c'est de savoir si leur ami entrerait dans le clergé séculier ou dans le clergé régulier. Mieux que nous, ils ont pénétré l'âme de Féli, qui s'est ouvert à eux comme un livre.

Ce n'est pas sur des cris de colère comme cette terrible lettre du 25 juin 1816 que l'on peut établir un jugement et définir une vocation. Que d'âmes ulcérées à qui il en échappe d'analogues, sans qu'on songe un instant à les détourner de la voie bénie où elles sont engagées ! C'est un orage qui passe : rien de plus. C'est une tentation. Et c'est ainsi que Teysseyrre l'a entendu. Quelques jours après (29 juin), il écrivait à Jean-Marie, dont il pressentait la peine, ces lignes explicatives et admirablement clairvoyantes :

Je me hâte, mon cher ami, de calmer vos alarmes sur votre bon frère qui a dû vous écrire une lettre plus propre à déchirer votre cœur qu'à le consoler ; *il est dans un état violent d'épreuve, de tentations de tout genre ;* il est comme le prophète suspendu au-dessus de l'abîme du désespoir. Mais j'ai la vive confiance que l'amour de N.-S. le soutiendra toujours et ne l'abandonnera jamais. Il pousse l'obéissance jusqu'à célébrer presque tous les jours, malgré l'horreur qu'il semble avoir du sacerdoce ; et nous mettons tout en œuvre pour occuper et distraire son imagination qui est folle jusqu'à la fureur. Priez Dieu pour lui ; mais soyez tranquille : *infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei.*

... N'entrez que le moins possible en discussion avec lui sur le sacerdoce ; quelques mots seulement pleins de douceur et de tendresse pour calmer son âme agitée.

Ces lignes de Teysseyrre sont un commentaire lumineux de la lettre du 25 juin. Les cris d'amertume et de désespoir qui la remplissent n'ont plus rien qui doive nous étonner, puisque le prêtre qui l'a écrite en est, dans le délire de son imagination furieuse, à prendre le sacerdoce en « horreur. » Et ce n'est pas seulement le sacerdoce qu'il prend en horreur : c'est toute l'humanité. Il ne veut plus qu'on s'occupe de lui ; il ne veut plus de correspondance avec personne. En conclura-t-on qu'il n'était pas fait pour l'amitié, pour la vie de société, pour le commerce épistolaire ? Bien au contraire... Pas davantage on ne saurait conclure de ses invectives qu'il n'était pas fait pour le sacerdoce [1].

Epreuve donc, et épreuve qui n'est pas rare dans l'histoire non seulement des vocations ecclésiastiques ou religieuses, mais de plus d'une vocation laïque aussi... Combien de temps a-t-elle duré ? On en trouve encore traces dans sa corres-

[1] Les critiques laïcs qui se sont occupés de Lamennais n'ont rien compris à cette lettre, et tout de suite ont conclu à l'absence radicale de vocation. Nous les excusons volontiers de ne rien entendre à ces choses ; nous excuserions moins ceux de nos confrères qui trop légèrement leur ont fait écho. — Parmi les critiques laïcs, nous n'en connaissons qu'un qui ait bien pénétré au cœur de Lamennais (mais c'est qu'aussi il est un grand chrétien) : c'est M. Christian Maréchal, qui note justement :

« On ne saurait interpréter cette lettre, ainsi qu'on l'a presque toujours fait jusqu'ici, sans tenir compte des antécédents, du tempérament, de la situation spéciale de son auteur. Son passé nous l'a toujours montré en proie à de brusques dépressions ou à de subits accès de colère capables d'aller jusqu'à l'évanouissement. Tel il fut dans l'enfance, tel il restera toute sa vie. Le voilà donc les nerfs surmenés par les émotions, les angoisses, les fatigues éprouvées depuis le mois d'avril 1814, c'est-à-dire depuis plus de deux ans, sans presque aucune interruption. Il vient de traverser successivement la triple épreuve du sous diaconat, du diaconat et de la prêtrise, qui lui ont coûté un effort prodigieux, comme toute décision irrévocable aux malades de son espèce. De cette lutte, il est sorti plus épuisé que jamais. Il lui faudrait du repos, sa campagne et ses livres, la liberté, pour un temps au moins, de vivre à sa guise et sans contrainte d'aucune sorte. ... La lettre dont on a tiré des conclusions hasardées résume l'état maladif et complexe que nous venons d'analyser : elle est un accès de furieux emportement, — elle n'a pas d'autre caractère et pas d'autre portée. Si la crise que traverse Félicité est d'une violence extrême, elle n'a rien de nouveau pour nous : le sacerdoce n'en est que l'occasion... » (*La jeunesse de La Mennais*, p. 533-535).

pondance de la fin de cette année d'ordination 1816 et de l'année suivante :

(9 juillet 1816 : allusion à la lettre du 25 juin) : Le mieux, ce me semble, est d'éviter de part et d'autre de traiter à l'avenir un pareil sujet. Tout ce qui me le rappelle de près ou de loin me cause une émotion que je ne suis pas le maître de modérer.

(4 janvier 1817) : Je regarde que tous mes malheurs, de conséquence en conséquence, viennent de ce que mes parents, bien contre mon gré, m'ont forcé d'apprendre à lire.

(26 avril) : Après ce que j'ai perdu, à quoi pourrais-je tenir encore ?

(13 mai) : J'ai manqué l'occasion de vivre selon mon caractère et mon goût ; c'est sans retour.

(Août) : Chacun doit décider pour soi ; je l'ai appris trop tard, mais je ne l'en sais que mieux.

(27 décembre) : La vie est trop pesante pour moi. J'ai beau me dire à cet égard ce qu'on souhaite, *ce qui peut-être est raisonnable au fond ; le sentiment l'emporte, il m'écrase*. Quelle terrible pensée que celle d'avoir réduit un être humain en cet état !

Ce qui peut-être est raisonnable au fond... Le sentiment l'emporte, il m'écrase... Il se juge bien ici... Mais enfin le sentiment ne l'emportera pas toujours ; et cette crise de 1816-1817 passée, il connaîtra quinze années de travail fécond, de dévouement au service de l'Eglise, de fierté sacerdotale. C'est lui qui un jour s'écriera qu'il va montrer au gouvernement de la Restauration « ce qu'est un prêtre. » Il y aura toujours, dans cette âme, une pente à l'exaltation, quelque déséquilibre ; elle aura conscience, du moins, d'être dans sa voie.

Teysseyrre nous dit que le malheureux, dans cette crise de juin 1816, est en proie à des « tentations de tout genre. » Le P. Dudon croit pouvoir préciser, et explique que, le résultat de ces secousses étant d'inspirer à Lamennais « l'horreur » du sacerdoce, « il s'agit évidemment de choses absolument incompatibles avec les obligations essentielles d'un prêtre : doutes sur la présence réelle, mouvements contre la pureté, incertitudes sur la rémission des péchés passés ou la fidélité future. »

C'est possible. — Pour ce qui est de la pureté en particulier, une légende s'est formée qui voudrait que Lamennais fût resté toujours au-dessus des révoltes de la concupiscence. C'est une légende probablement. Des confidences qu'il fit plus tard à Béranger (le singulier « confesseur » qu'il choisissait là !) il semble bien résulter qu'il aurait été quelque peu vert-galant entre dix-huit et vingt-deux ans, au temps de sa jeunesse incroyante et sauvage ; et peut-être est-ce dans ce sens qu'il faut interpréter des lettres de 1809 (à Bruté) où il parle de sa vie toute de crimes, de retours à la fange du prodigue. — Ce qui a donné lieu à la légende, c'est qu'après son apostasie il ne s'est pas marié et qu'on ne lui a jamais reproché de faciles amours. — Oui ; mais, dit le P. Dudon, « on lui a reproché autre chose. Et malheureusement il y a, pour craindre que ces griefs ne soient fondés, des raisons assez graves. Mais nous ignorons à quand remontent ces pratiques contre nature ; peut-être ne furent-elles que l'un des châtiments de l'apostasie. » En tous cas, et quoi qu'il en soit de ses fautes de jeunesse, ce qui est sûr, c'est que ses amis, qui le connaissaient, et l'abbé Carron surtout, son directeur alors, ne l'auraient jamais laissé s'engager dans les Ordres sacrés et vouer la chasteté perpétuelle sans lui imposer la probation préalable (et une probation que, en ce temps-là et dans notre pays surtout, on prolongeait au-delà même des limites fixées par les règles ordinaires de la théologie).

Des tentations donc de ce genre (ou d'autre genre) ont pu accompagner la crise de 1816. Mais ce ne sont pas elles qui l'ont déterminée ; et pour en expliquer la genèse et le déchaînement, il suffit de se rappeler le tempérament même de Lamennais, tout d'irrésolution et de mobilité.

Lamennais, être de nerfs et d'imagination, n'a jamais su gouverner sa volonté. Il connaissait presque invariablement, en matière de conduite, trois phases successives : 1° incertitude, 2° décision brusque, 3° regret accompagné d'un impérieux désir de changement. On n'aurait, pour s'en rendre compte, qu'à suivre dans sa correspondance l'histoire de ses déménagements et de ses voyages. Sans doute la question d'une vocation à suivre est autrement grave que celle de monter en diligence ou de quitter un appartement ; et ce serait avoir l'air de plaisanter que de dire que le jour où Lamennais devait décider s'il serait prêtre, il s'agissait simplement de choisir la carriole où il ferait son pèlerinage terrestre, l'habitation qui servirait de vestibule à son éternité. Mais ce ne serait qu'en avoir l'air, et de tels rapprochements ne sont fantaisistes qu'à la superficie : au fond, et dans un cas comme dans l'autre, c'est un acte de gouvernement de soi-même qu'il s'agit d'accomplir. Et cela suffit pour que l'âme irrésolue souffre d'une incertitude, d'un besoin d'interroger, d'un désenchantement tout pareils. La suprême différence consiste en ceci : c'est que Lamennais touriste, quand il se trouvait mal hors des frontières franchies, avait la ressource de revenir au point de départ ; Lamennais locataire, quand les incommodités insoupçonnées d'un logement l'exaspéraient, n'avait qu'à attendre la fin du bail ; Lamennais prêtre, c'était pour l'éternité.

Et c'est cette perspective d'immutabilité absolue qui, agissant sous forme d'obsession, a suffi à déchaîner la tempête de juin 1816.

II. — On a dit que, dans ce déséquilibre des facultés chez Lamennais, il y avait une part à faire à l'élément physique, congénital. Sans doute, et c'est une remarque dont nous avons vu déjà qu'il faut tenir compte quand on parle de Chateaubriand, son grand compatriote et contemporain (*Ami* 1913, p. 155). Lamennais est né à sept mois ; et un vice de conformation, une dépression considérable de l'épigastre, dont il souffrira toute sa vie, a causé d'abord de grandes inquiétudes. On a

dit encore qu'il fut l'âme la plus romantique que la nature se soit plu à façonner. Oui ; mais d'autres sont nés « romantiques » aussi, indisciplinés, qui ont réprimé ensuite ces tendances fâcheuses : ne naissons-nous pas tous plus ou moins romantiques, de par la faute d'Adam ? Lamennais n'a pas réagi. Il a perdu sa mère à cinq ans. Une servante très dévouée a pris soin de lui ; puis son père l'a confié au bon oncle des Saudrais, puis à un abbé Carré qui lors de la Révolution n'a pas donné l'exemple d'une grande fermeté (il a dû prêter serment d'abord, et peut-être est-il allé plus loin, jusqu'à remettre ses lettres de prêtrise). Lamennais n'a pas été élevé. On a eu des peines infinies à lui apprendre l'alphabet. Quand il s'est agi du latin, il s'est ingénié, en accumulant les fautes les plus bizarres, à décourager ses premiers maîtres. On dit qu'il lut tout Rousseau à dix ans. Puis, à douze ans, quand la passion de l'étude le prend subitement, il s'y jette avec une frénésie inouïe. Il n'a jamais fait, dans toute cette période de son adolescence, que ce qu'il a voulu. Et il n'a jamais su ce qu'il voulait. Il suivra d'abord la vocation paternelle, le commerce. Mais ce n'est pas le travail du comptoir qui peut fixer un esprit si mobile. Il cultive à la fois tous les arts, fleurs, musique, poésie, escrime ; il apprend toutes sortes de langues, grec, anglais, allemand, italien, espagnol, hébreu ; il écrit, à quatorze ans, ses premiers articles pour des journaux royalistes de la capitale (au cours d'un voyage à Paris qu'il fait avec son père, en 1796) ; à vingt ans, en 1802, il compose son premier ouvrage sérieux (une préface, très sarcastique, pour un écrit de M. des Saudrais contre les Philosophes du XVIII[e] siècle). Le commerce décidément n'est pas son fait. Il sera écrivain ; et il défendra l'Eglise. Car il est en train de revenir à la foi : en 1804, sous la direction de son frère Jean-Marie, il fait, à vingt-deux ans, ce qu'on a appelé sa première communion et qui n'est probablement que sa conversion, la « première communion » de l'enfant prodigue après son retour (car il n'est guère à croire qu'il n'ait vraiment pas fait sa première communion pendant la Révolution, à Saint-Malo, dans la maison paternelle même, où des prêtres fidèles avaient coutume de célébrer les saints Mystères, avec, tour à tour, Jean-Marie et Féli comme servants de messe).

Revenu à Dieu, tantôt à Paris et tantôt à La Chesnaie (domaine qui leur est venu de sa mère) ou au collège de Saint-Malo, il se livre à l'étude, sous l'inspiration de son frère Jean (qui vient d'être ordonné prêtre cette même année 1804, 25 février, à Rennes). Il s'y livre fiévreusement, comme il a toujours fait toutes choses, si bien que la Faculté doit intervenir.

A quelle date précise et comment l'idée d'entrer dans la cléricature germa-t-elle dans l'âme de Lamennais ? Nous ne savons au juste. Dès 1806, on parlait de cette vocation à Saint-Malo, comme en témoigne une lettre de l'oncle des Saudrais (du 9 juillet), lequel s'étonne un peu de l'apprendre d'une bouche étrangère : mais, dit-il, certaine visite récente de Féli à Mgr de Pressigny (l'ancien évêque de Saint-Malo, alors à Paris, de qui Jean-Marie avait reçu les Ordres mineurs et le sous-diaconat, en 1801) l'incite à croire qu'il y a « quelque chose » : — « A quoi, ajoute l'oncle, je dirais : tant mieux. Je sais bien que ce n'est pas à moi que vous tairez ce qui en est, ainsi je le saurai bientôt [1]. »

Est-ce son frère Jean qui l'a orienté dans ce sens ? Nous n'en avons aucun indice. En tous cas, si c'est Jean, on peut être sûr qu'il y a mis la plus grande réserve et discrétion, comme il a toujours fait.

Sans doute aussi faut-il faire entrer en ligne de compte, dès ces années-là, l'influence de ses deux amis, Bruté et Teysseyrre. Ils avaient quitté, l'un l'Ecole de médecine, l'autre l'Ecole polytechnique, pour entrer au Séminaire. De tels exemples étaient bien faits pour émouvoir l'âme très noble de Lamennais. Probablement il échangea avec ses amis, comme il arrive entre jeunes gens, des vues sur son propre avenir : un mot de sainte envie, échappé au cours de ces conversations, aura pu être le premier indice donné par Lamennais de ses goûts.

Les travaux ensuite auxquels il se livra avec Jean, au collège de Saint-Malo, de 1807 à 1809, n'ont pu que faire mûrir l'idée qui avait jeté ses premières racines à Paris : c'est alors qu'il commence à commenter l'*Imitation ;* il traduit Louis de Blois ; il publie (1808), sans nom d'auteur, les *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le XVIII[e] siècle et sur sa situation actuelle*, son premier grand travail (bientôt confisqué par la police impériale), vaste programme de réformes dont on a pu dire qu'il est comme la « table des matières » de l'œuvre subséquente de son auteur.

Il travaille trop sans doute ; il ne saura jamais garder la mesure : l'oncle des Saudrais s'en inquiète, lui recommande (lettre du 28 mars 1808) de ménager sa « pauvre tête », qui aurait « le plus grand besoin d'inaction, un besoin de repos absolu », besoin de se « défumer », de se « dénoircir », de se « désennuyer de tout ».

III. — Mais il est pieux, et sincèrement, « pieux comme un ange », écrit Jean-Marie. Et c'est « avec bien de la joie », écrit encore Jean-Marie (11 février 1809, à Bruté, alors professeur au Grand Séminaire de Rennes), qu'il s'est résolu à faire le premier pas dans la cléricature et à recevoir la tonsure : — « Je crois qu'il dira dans toute l'étendue de son âme son *Dominus pars.* » Lui-même écrit (à Bruté aussi, 17 février, un mois avant la cérémonie de la tonsure) ces lignes dolentes toujours, mais d'une sincérité édifiante :

[1] Lettre retrouvée par le P. Roussel et publiée par lui dans son *Lamennais et ses correspondants inconnus*, Paris, Téqui, 1912.

Hélas, cher Bruté, c'est la misère toute vive que votre pauvre ami. Quand je réfléchis sur ma vie passée, sur cette vie toute de crimes que les austérités les plus rigoureuses ne seraient pas suffisantes pour expier, et qu'après cela je viens à considérer mon état présent, cette tiédeur, cette mollesse, ce poids des sens qui me lasse et qui m'abat, cet amour-propre qui ne se sacrifie jamais qu'à demi et qui renaît sous le couteau même, j'entre dans une frayeur qui n'a que trop de fondement, et je me demande si c'est donc à un malheureux tel que moi de pénétrer dans le sanctuaire, et si je ne devrais pas bien plutôt me tenir prosterné au bas du temple, comme ce pécheur de l'ancienne loi, moins pécheur que moi. Une chose toutefois me rassure un peu : j'obéis à des conseils que je dois respecter, et ce m'est une raison d'espérer de la miséricorde du bon Dieu les secours qui me sont nécessaires, et sur lesquels je compterai bien plus encore, si vous daignez les lui demander pour moi.

Tonsuré le 16 mars, il écrit à Bruté cette lettre, où certains critiques trouvent de l'exaltation, et qui est brûlante en effet, mais que l'on ne jugerait sans doute pas exagérée en un lendemain d'ordination et de retraite si l'on ne songeait par avance au dénouement, et à la fin du malheureux clerc :

O Jésus ! Jésus crucifié, je veux n'aimer. ne connaître que vous désormais. Je veux m'attacher à votre croix, y mettre toutes mes pensées, mes affections, mes désirs, tout mon cœur et toute mon âme, en union avec votre sainte Mère, la Mère de douleurs, et le disciple bien-aimé, qui, du Cénacle où il venait de reposer sur le cœur de Jésus, passa au Calvaire pour y partager, au pied de la croix, les angoisses de la Passion de Jésus !

Communion du sacré Corps de Notre-Seigneur, encouragement à porter la croix. — Mon Dieu, il me semble que vous m'appelez à vous par la croix. Croix sainte, croix adorable, croix divine, soyez à jamais mon partage, ma joie, ma consolation, mon espérance. J'ai aimé, ô mon Dieu, oh ! j'ai trop aimé les joies amères du monde ; maintenant je ne veux que la croix ; la croix seule, la croix de Jésus, et encore la croix ; je vivrai sur le Calvaire en esprit d'amour, de pénitence, de renoncement et de sacrifice absolu. O quelle vie ! quelle douce, quelle heureuse vie ! c'est le ravissement de mon cœur d'être crucifié avec Jésus, par les souffrances, les contradictions, les mépris, les rebuts, les ingratitudes, les haines, les outrages, les persécutions, et tout ce qui peut le plus crucifier mon orgueil et ma chair, par lesquels je vous ai tant offensé, ô mon bon, mon divin Maître, mon tendre Sauveur, ô ma vie et mon espoir, ma consolation, mon trésor et tout mon bien ! Je veux, oui, je veux m'abreuver à longs traits des saintes délices de l'humiliation ! Mon Dieu ! mon Dieu ! Encore une fois la croix, la croix et rien que la croix ! — Cher ami, priez notre bon Maître qu'il m'attache avec lui à la croix, car c'est à nous aussi comme à saint Jean, que Jésus-Christ a dit : *Voilà votre Mère !* Aimons à jamais cette tendre Mère et son divin Fils mort pour nous, crucifié pour nous. *Sic Deus dilexit mundum...* Oh ! quand nous sera-t-il donné de l'aimer, de le louer, de le glorifier éternellement dans la compagnie des Esprits célestes, des intelligences bienheureuses, avec une ardeur toujours croissante, loin de cette terre de douleur et de péché, dans le sanctuaire de paix, la céleste Jérusalem, où les justes embrasés de tous les feux de l'amour, resplendiront comme le soleil, et éternellement s'enfonceront, se perdront, s'abîmeront dans les cœurs de Jésus et de Marie, comme dans un océan de délices et d'enivrantes voluptés.

Qu'est-ce que l'homme, et qu'est-ce que le cœur humain, pour que des aspirations d'une si ardente sincérité aient été suivies de ce que l'on sait !

Il en vient à maudire l'étude, et les travaux où il s'est engagé (lettre à Bruté, mai 1809) :

... Ah ! que vous avez raison, et qu'une seule page, une seule ligne, un seul mot de S. François de Sales ou de l'*Imitation* est au-dessus de ces tristes et contentieuses brochures qui ne savent que flétrir et dessécher l'âme, et la mienne surtout déjà si froide, si aride. Mon Dieu ! qui m'a jeté dans cette malheureuse voie ? L'orgueil, oui, l'orgueil, je le sens, je le reconnais tous les jours. Priez, mon tendre frère, priez, je vous en conjure, pour ce misérable, qui devrait être, qui est, oui, je le dis dans la sincérité de mon cœur, plein de confusion, d'avoir seulement songé à faire entendre sa voix dans l'Eglise, lui que l'Eglise ancienne eût à peine admis au nombre des pénitents, et qui n'aurait pas assez de la vie pour pleurer une seule de ses fautes. Oh ! voilà ce que c'est que d'avoir si mal commencé ; voilà la suite de mes premiers égarements ; et où m'arrêterai-je ?

Dieu le sait, hélas ! pourtant il me semble que j'aimerais à être ce qu'il me convient d'être uniquement, c'est-à-dire rien, absolument rien, tout entier perdu, abîmé, anéanti dans cet immense tout de mon Dieu, où sa divine grâce m'appelle par un profond, un inexprimable dégoût de tout ce qui n'est pas ce grand Dieu. Même, je vous l'avouerai, cher ami, l'étude n'a plus pour moi le même charme ; le cœur a trop de peine à s'y retrouver : je ne voudrais que l'amour, le doux, le pur, le divin amour, et aussi la pénitence qui en doit être pour moi la source. *Comment donc se fait-il que tout m'ébranle, que tout m'entraîne, que tout me pousse hors de ce centre* où la douce main de notre bon Maître cherche à me fixer dans un délicieux repos ? Il faut bien que je le dise encore une fois, c'est l'orgueil qui m'agite et tend sans cesse à me séparer du Bien-Aimé. Oh ! qui me donnera de m'attacher à lui uniquement, en toute humilité et simplicité !...

O douce fontaine : fontaine de joie, de délices et de paix, je t'aperçois de loin, comme au travers d'un nuage, et mon cœur, malgré sa misère, s'épuise de désirs et défaillit dans l'ardeur de se plonger et de se perdre à jamais dans ses ravissantes profondeurs !

Il songe, en écrivant ces lignes, à la vie religieuse, à la vie contemplative ; car il termine ainsi cette longue effusion :

Cher ami, je ne sais ce que je deviendrai, je ne sais ce que la divine Providence demandera de moi, et je veux demeurer entre ses mains comme un petit enfant qui n'a point de volonté et qui obéit à tout sans résistance. Toutefois, *il me semble que la solitude me serait bonne, il me semble entendre une voix qui m'appelle au désert :* d'autres en décideront, et pour moi, il ne me reste qu'à dire du fond du cœur : *Ecce venio ut faciam, Deus, voluntatem tuam.* Qu'elle soit à jamais louée, bénie, aimée, adorée, cette sainte et divine volonté...

Il y a du vague et du maladif en tout cela. Jean-Marie en a peur ; et il écrit (post-scriptum à Bruté, 29 juin) : — « Dans votre réponse à Féli, je vous le demande en grâce, ne mettez rien qui puisse enflammer une imagination si vive. »

Jean-Marie ne croit pas Féli fait pour la solitude ; il ne croit pas que ce soit pour cela que Dieu lui ait donné tant de talents. Cependant, Dieu a ses desseins, et il faut chercher sa volonté ; il ne faut pas contrister l'Esprit-Saint, mais se souvenir combien « une grande prudence, une extrême réserve sont nécessaires, écrit-il à Bruté : les imaginations vives s'exaltent si facilement et

quelquefois vont si loin ! » Et il ajoute ces lignes si sages :

« Au fond, il me semble qu'une crainte excessive des périls auxquels on est exposé en vivant au milieu des hommes, n'est pas toujours une raison pour les fuir. Si la solitude a ses attraits, n'a-t elle pas aussi ses dangers, et en se renfermant en soi-même, n'y est-on pas encore environné d'ennemis ? Le plus dangereux de tous, l'orgueil, ne nous y poursuivrait-il pas, et si nous sommes condamnés à le trouver partout, il faut bien nous résigner à le combattre sans cesse, et vraiment il ne serait pas raisonnable de renoncer à faire le bien, de peur de tirer vanité du peu de bien qu'on pourrait faire. »

Et voici qu'en effet, dès cet été de 1809, Féli est repris de ses hésitations, de ses angoisses, à la pensée des Ordres mineurs qu'il avait d'abord décidé de recevoir en septembre : il y aura, écrit-il à Jean, « bien des choses à considérer d'ici le mois de septembre ; de nouveaux délais seront peut-être nécessaires. » Il retombe sur lui-même, sur ses tristesses sans cesse renaissantes, sur ses découragements de se voir si tiède, si loin de l'idéal rêvé :

Tout ce que je vois et attends m'attriste et me dégoûte, et me serre l'âme de plus en plus. Oh ! qui me donnera les ailes de la colombe pour m'envoler dans la solitude ! *Felices nemorum* oh ! oui. *Felices nemorum, terque quaterque felices !* Mais, Dieu le veut, il faut écarter cette idée au moins pour quelque temps... (30 août).

... Qu'y a-t-il de plus misérable que cet état de perpétuelle opposition à la volonté de Dieu, cette révolte de la nature contre tout ce qui la gêne et la contredit ? J'ai honte de tant de faiblesse ; je rougis d'être si disert quand il s'agit de parler de la croix et en même temps si dénué de force et de courage pour la porter...

Prier, gémir, méditer, c'est quelque chose, mais qu'il s'en faut que ce soit tout ! C'est le chemin, mais ce n'est pas le terme : le terme, en cette vie, c'est la mort entière, complète à soi-même, à tous ses désirs, à tous ses goûts, à toutes ses volontés, sans exception, ni réserves ; c'est *nudus nudum Jesum sequi et solus soli uniri...*

Mon cher ami (Bruté), comment avez-vous fait votre retraite ? quels livres de lecture aviez-vous ?... J'ai beaucoup de curiosité d'apprendre les meilleurs procédés, *mais encore plus de paresse à tirer le meilleur parti de ceux à notre portée.* C'est une grande misère, j'en rougis, j'en gémis. Il me semble que je ferais mieux en telle autre situation, c'est une tentation pitoyable... Je suis d'une misère désolante... (3 octobre).

Il écrit encore : « Je ne demande point de consolations, et, au contraire, je crois qu'en ce moment elles me seraient une peine. » — Oui, il le « croit, » c'est-à-dire il se l'imagine ; mais comme il est clair que c'est une imagination de malade, de fiévreux ! Tout prend sur ses lèvres un ton maladif, névrosé, même les formules les plus belles d'humilité :

Patience, humilité, résignation, voilà ce que je supplie à genoux notre bon Maître de m'accorder, quoique bien indigne d'obtenir de lui de si grandes grâces. Je lui dis et redis : *Ego sum pauperculus servulus tuus et abjectus vermiculus, — multo pauperior et contemptibilior quam scis et dicere audes.* Et quand j'ai dit cela, mes larmes coulent, et mon pauvre cœur est soulagé. Ma plus grande affliction est d'être séparé pour si longtemps encore de celui que j'ai si indignement abandonné.

Cette dernière phrase n'est pas claire pour nous : fait-il allusion à la mort, qu'il appelle si souvent ? ou bien plutôt au parti qu'il a pris de ne pas faire encore en septembre le pas nouveau qu'on lui proposait de faire alors vers le sacerdoce ?

Il se déterminera enfin, pour les Quatre-Temps de décembre de cette année 1809, à recevoir ces Ordres mineurs devant lesquels il a tant hésité.

Et maintenant, en voilà pour six ans avant de faire un pas nouveau, le pas décisif, vers l'autel.

IV. — Cette période de sa vie qui embrasse les années 1810-1814 semble avoir été particulièrement mélancolique, misanthropique même. Il se confine à La Chesnaie, « le seul endroit de la terre (écrivait Jean-Marie en son nom) où l'on puisse vivre, attendu qu'on n'y voit que des arbres et qu'on n'y entend d'autre bruit que celui des grenouilles qui coassent à la queue de l'étang. » Il s'enfonce dans des travaux d'érudition qui le fatiguent, mais dont le but et l'esprit ne changent pas : défendre l'Eglise et préparer sa libération par la ruine du gallicanisme. Et il reste d'une fidélité admirable à son règlement, un règlement de séminariste, avec ses traditionnels exercices de piété. Il ne s'engage pas dans les Ordres sacrés, parce que tout engagement lui fait peur. Mais il rougit de son indécision ; il appelle de ses vœux le jour où il en sera guéri :

J'ai le grand malheur d'être dépourvu de raison et de caractère. *Le jour le jour* et le laisser-aller de l'enfance, avec sa mobile vivacité et son imagination dominante, font de moi à trente ans un homme bien inutile, bien méprisable et bien malheureux. A cela quel remède ? Se faire petit, se laisser conduire, se familiariser avec la vie, c'est-à-dire avec la Croix, résister aux premières impressions, souffrir enfin et se bien persuader qu'on souffrira toujours.

... Avant tout, il faut renouveler l'intérieur par la pénitence, la prière, les bonnes lectures, l'oraison, souffrir en paix, mourir en paix. Plus ensuite je serai occupé, remué, fatigué, mieux cela vaudra pour l'âme et pour le corps. (Lettres de 1812).

Il ne veut vivre que pour Dieu. Il écrit à Bruté (au moment où celui-ci va s'embarquer à Bordeaux pour les missions d'Amérique, 25 mai 1810) :

... O hommes, retirez-vous, laissez-moi avec mon Dieu ; pourquoi me ravissez-vous mon bien-aimé ? Vous ne voulez point le connaître, vous ne voulez point l'aimer ; laissez-moi l'aimer, s'il est possible, et pour moi et pour vous ; tout ce qui n'est pas lui m'est à dégoût ; je ne trouve qu'en lui le rafraîchissement et le repos ; encore une fois, pourquoi me ravissez-vous mon bien-aimé ?... Eh quoi ! vous cherchez le bonheur et vous repoussez l'amour ! Mon Dieu, donnez-moi les cœurs de tous les hommes, afin que je vous aime pour tous les hommes. Ce n'est pas assez, je veux encore vous aimer avec tous les anges ; je veux vous aimer

avec vous-même, car vous seul pouvez vous aimer comme vous méritez d'être aimé. Unissons-nous, cher ami, de plus en plus dans cet inénarrable amour ; que toutes nos pensées soient des pensées d'amour, tous nos sentiments des sentiments d'amour jusqu'au moment où notre pauvre âme elle-même s'exhalera dans un dernier soupir d'amour.

Pas un instant il n'a songé à rentrer dans le monde. Bien au contraire, il continue à rêver du cloître ; ce serait la consommation de son sacrifice, et cette perspective lui « plaît. » Mais n'y a-t-il pas là « un retour subtil de l'esprit de propriété, » un secret calcul pour éviter la souffrance, en se précipitant dans un refuge qui promet une joie imperturbable ?... Et, d'autre part, réfléchit-il (1811), « un désir constant, et qui semble résister à tous les obstacles et triompher des répugnances matérielles les plus vives, n'offre-t-il pas un caractère de vocation digne au moins d'être examiné ? »

Ce que j'aimerais le mieux, ce serait de me retirer dans un monastère. On les rétablit à Rome, et ces asiles semblent faits pour moi. Je suis las du monde et de la vie... Plus je vais, plus je m'en dégoûte. Je n'aurai de paix que quand je pourrai dire : *Elongavi fugiens et mansi in solitudine*. (Lettre à son frère, 5 nov. 1814).

Il en est là de ses incertitudes quand éclate, en mars 1815, le retour de l'île d'Elbe. Et ce n'est pas seulement la quiétude de Louis XVIII que Napoléon dérange ce jour-là ; c'est aussi la solitude de Lamennais. Celui-ci, qui sait ce que la police impériale lui réserve, prend le bateau pour Guernesey, et arrive à Londres en avril. C'est là qu'il rencontre l'abbé Carron ; et l'abbé Carron, dès le premier jour, lui inspire, comme il inspirait à tout le monde, une confiance aussi pleine que justifiée. Lamennais fait, sous sa direction, une longue retraite de six semaines (de la mi-juillet au 27 août) ; et la conclusion de l'abbé Carron est celle-là même que Lamennais n'a pas osé prendre, mais qui depuis sept ou huit ans n'a cessé de flotter devant son esprit : le sacerdoce.

Certes, Lamennais ne s'y fût pas déterminé de lui-même, non plus qu'à quoi que ce soit : — « Si je n'écoutais que mon goût, il me conduirait dans nos bois *recto itinere* » (lettre à Jean, 5 août). Mais il voit dans M. Carron « l'instrument des desseins de Dieu » ; il a mis sa « volonté tout entière entre les mains de » ce « père bien-aimé » : sans cela, « oui, en ce moment même, je retomberais dans mes premières incertitudes et dans l'abîme sans fond d'où sa main charitable m'a retiré » (22 août). — « Mon âme est usée, je le sens tous les jours. Je me cherche et ne me trouve plus. Mais encore une fois, qu'importe ? Je ne m'oppose à rien, je consens à tout : qu'on fasse du cadavre ce qu'on voudra » (5 août). — « Je ne suis assurément ni ma volonté, ni mon inclination. Je crois au contraire que rien n'y saurait être plus opposé. Mais je m'attends dans l'avenir à bien d'autres contradictions. Demande à Dieu pour moi la grâce de supporter la vie » (19 octobre). — Il annonce la grande nouvelle à Bruté (28 octobre) : — « Ce n'est pas que la nature ne regimbe encore de temps en temps : je ne sais quel dégoût des hommes, je ne sais quel irrésistible penchant pour la solitude et la vie des champs m'entraîne avec une force inexprimable vers un genre d'existence qui ne doit pas être le mien. Mais avec l'aide de Dieu, j'espère surmonter cette dangereuse tentation. »

La décision prise, tous ses amis en bénissent Dieu, — Jean-Marie aussi, qui jusque là s'est tenu sur une extrême réserve, ne voulant que prier Dieu de tout son cœur « de les éclairer l'un et l'autre » (Féli et M. Carron), mais, au surplus, « enchanté de n'être pour rien dans cette décision-là. » (Jean-Marie à Querret, 10 août 1815).

Carron rentre à Paris dans l'automne de 1815, et s'établit impasse des Feuillantines. Lamennais l'y suit. Dans une sorte de conseil de conscience tenu à trois, entre Carron, Teysseyrre et Jean, on décide que Féli n'entrera pas à Saint-Sulpice, mais continuera, sous la direction de Carron, sa formation cléricale, et qu'il ira au Séminaire seulement pour la retraite préparatoire au sous-diaconat.

Le 23 décembre, le sacrifice est consommé. Lamennais reçoit le sous-diaconat à Saint-Sulpice. Il le reçoit sans joie, avec une résignation morne. Puis, quelques jours après (janvier 1816), de nouveau ce sont des élans d'enthousiasme, des appétits désordonnés de croix et de sacrifices imaginaires. Carron aura beau lui rappeler (lettre du 19 février 1816) « qu'il n'est pas prudent de demander à Dieu des croix et que nous devons nous borner à solliciter l'amour des souffrances, laissant à Dieu le soin de nous exposer à celles qu'il ne jugera pas au-dessus de notre faiblesse » : faute de quoi l'âme retombe sur elle-même, désemparée : — « Pourquoi, mon Féli, cette vilaine mélancolie ? Est-ce que le chrétien n'est pas dans un festin continuel ? Est-ce que le simple souvenir de Dieu ne nous donne pas de la joie [1] ? » Lamennais n'aura jamais le sens de cette sagesse, de cet équilibre. Toute sa vie ne sera qu'une oscillation, une alternance de soubresauts entre des sentiments extrêmes et également inordonnés. Comment il a perdu sa vocation, c'est une étude que nous n'entreprenons pas de faire aujourd'hui ; et nos lecteurs ont pu d'ailleurs l'entrevoir à travers les nombreuses correspondances qui ont été publiées de lui depuis une vingtaine d'années et dont nous avons en-

[1] Carron lui a rappelé alors, en ces premières semaines de 1816 et après ce sous-diaconat si laborieux, ses velléités d'antan d'entrer chez les Jésuites. Lamennais, toujours passif, n'y contredit pas, encore qu'il sente (écrit Teysseyrre à Jean, 5 mars) « son âme se soulever à la seule pensée d'un si grand changement, et d'engagements aussi sévères et aussi irrévocables. Il y a plus, ajoute Teysseyrre, il m'a avoué que, dans le fond du cœur, il a toujours pensé que Dieu l'appelait à l'état religieux pour mettre un frein à son inconstance et consommer le sacrifice de tout lui-même à la volonté divine. » — Jean-Marie, qui connaissait mieux son frère, était moins favorable au projet. On décida d'attendre, dans la prière ; et le projet ne fut pas repris.

châssé ici les textes les plus significatifs. L'orgueil, d'une part, et de l'autre, un besoin malsain d'affection ont fini par prendre dans cette âme toute la place que Dieu s'y était faite si magnifiquement et dont Lamennais lui-même, en certains jours, avait chanté les bienfaits :

Gloire à Dieu, s'écriait-il après sa retraite de Londres en août 1815, gloire à son ineffable tendresse, à son incompréhensible bonté, à cet adorable amour qui, entre toutes ses créatures, lui fait choisir la plus indigne, pour en faire un ministre de son Eglise, pour l'associer au sacerdoce de son Fils !

V. — Parmi les récentes publications intéressant l'histoire de Lamennais, une place de choix est à faire aux *Souvenirs de jeunesse (1828-1835)* de Charles Sainte-Foi, édités avec introduction et notes par C. Latreille (in-8 écu de 454 p., 5 f., Paris, Perrin) [1].

De Ch. Sainte-Foi tous nos confrères lisaient autrefois et faisaient lire la série intitulée *Heures sérieuses : Heures sérieuses d'un jeune homme, H. s. d'une jeune personne, H. s. d'une jeune femme*, etc... Aujourd'hui on cherche des « nouveautés » qui souvent sont loin de valoir ces exquises antiquités.

Ch. Sainte-Foi, de son vrai nom Eloi Jourdain, était Angevin. Né en 1805, il fait de bonnes études au Petit Séminaire de Beaupreau et au Séminaire de Nantes ; puis, sous l'inspiration de son compatriote et ami Léon Boré, il vient à La Chesnaie (octobre 1828), et, après de longues hésitations, suit Léon Boré au noviciat de la Congrégation projetée par Lamennais (à Malestroit, non loin de Ploërmel). Il y entre la veille de la Fête-Dieu de 1829, s'y donne à l'étude et à la contemplation, puis, après dix-huit mois, n'ayant décidément pas la vocation ecclésiastique, il en sort, en compagnie de Léon Boré toujours, passe quelques mois à Paris, et entreprend un grand voyage d'études en Allemagne, séjourne à Munich (alors centre d'un mouvement catholique intense, sous l'impulsion de Goerres), puis à Weimar, à Iéna, à Dresde, à Berlin, à Vienne. Partout il se crée les relations les plus précieuses. A Vienne même, Metternich essaie de le gagner et lui ouvre un bel avenir diplomatique. Mais le jeune homme résiste, et rentre en France, où il mène la vie d'étude, écrivant ses *Heures sérieuses*, sa *Théologie à l'usage des gens du monde*, traduisant le *Ximenès* d'Hefele, les *Révélations* de sainte Brigitte, les *Œuvres* de saint Léonard de Port-Maurice, la *Mystique* de Goerres, la *Vie de J.-C.* de Sepp, etc., etc., — « le modèle du chrétien dans le monde, » dit L. Veuillot : ultramontain toujours, saluant dans l'*Histoire* de Rohrbacher, malgré quelques « imperfections, » « un des monuments les plus précieux de la science ecclésiastique en ces derniers temps, celui peut-être qui a exercé le plus d'influence sur la direction générale des esprits. »

Il mourut en 1861. Il avait rédigé pour un ami les *Souvenirs* qu'on vient de publier. Louis Veuillot, qui les lut, y voyait « un livre exquis, plein d'observations fines, de portraits excellents,

[1] M. l'abbé Boutard, de Rouen, vient d'achever, avec son tome III, le grand ouvrage dont le premier volume avait paru il y a huit ans (3 vol. in-8 écu, à 5 f. l'un, Paris, Perrin). C'est, pour le moment, ce que nous avons de plus complet sur la vie et l'œuvre de Lamennais. — du moins sur la vie publique et la trame extérieure des faits. Car, pour ce qui est de la vie intérieure, de la psychologie de Lamennais, il reste beaucoup à dire après M. Boutard.

Sur la psychologie de Lamennais, il faudra toujours recourir au recueil publié il y a vingt ans par le P. Roussel (de l'Oratoire de Rennes, aujourd'hui professeur à l'Université de Fribourg de Suisse), *Lamennais d'après des documents inédits*, 2 vol. in-12, 7 f., Paris, Fontemoing : c'est là un livre qui a fait époque dans la littérature menaisienne et qui a été le point de départ d'une orientation nouvelle de la critique. — Voir, du même auteur, *Lamennais à la Chênaie Supérieur général de la Congrégation de Saint-Pierre (1828-1833) (le Père, l'Apôtre, le Moraliste)*, recueil extrêmement touchant d'entretiens ou méditations du « Supérieur général » (in-12 de 300 p., 2 f., Paris, Téqui) ; — et tout dernièrement, *Lamennais et ses correspondants inconnus* (in-12, 4 f. : nous l'avons annoncé l'an dernier).

Pour s'orienter à travers ce que l'on possède de la correspondance de L., le recueil de Feugère est indispensable toujours, bien que vieux déjà de sept ans : *Lamennais, Etude sur sa vie et sur ses ouvrages, suivie de la liste chronologique de sa Correspondance et d'extraits de ses lettres dispersées ou inédites* (in-8 raisin, 10 f., Paris, Bloud).

Nos lecteurs savent qu'il ne se passe pas d'année où nous n'ayons à leur présenter quelque nouveauté sur Lamennais, correspondances inédites ou études. Cet été même, nous avons eu les deux thèses de M. Christian Maréchal, qui depuis plus de quinze ans se penche, avec sa miséricordieuse conscience de chrétien et son admirable don de pénétration, sur cette âme insondable de Lamennais : à plusieurs reprises déjà il nous a donné quelques avant-goûts des fruits de son enquête (qui ont été signalés ici). Cette année enfin, le voici avec ces deux thèses qui feront époque dans l'histoire des recherches menaisiennes et que nous ne faisons que mentionner brièvement aujourd'hui. Nous y reviendrons quelque jour, et nous y puiserons des lumières précieuses sur les origines et la formation du tempérament intellectuel et moral de Lamennais. Elles sont intitulées, l'une : *La Famille de La Mennais sous l'Ancien Régime et la Révolution*, l'autre : *La jeunesse de La Mennais*, vol. in-8 de 346 et 720 p., à 7 f. 50 l'un, Paris, Perrin.

Il y a plus de vingt ans, feu Mgr Ricard avait donné un *Lamennais* (in-12, 3 f. 50, Paris, Plon) qui était un résumé vivant et captivant (comme tout ce qu'écrivit le fécond auteur) de ce que l'on savait alors du grand homme. Aujourd'hui ce sont pages qui ont bien vieilli (encore qu'on y puisse lire des choses que l'on ne trouverait pas ailleurs, p. e. le récit très pittoresque de l'accueil fait par Marseille à Lamennais en route pour Rome, en 1831). Mais qu'il serait à souhaiter qu'une plume aussi alerte que celle de Mgr Ricard vînt nous présenter, sous cette forme agréable, le résultat des fouilles menées à bien depuis vingt ans !

Quant à la vie de son frère le Vénérable Jean-Marie (dont la cause a été introduite à Rome par Décret du 22 mars 1911), tout le monde sait qu'elle a été écrite, et de main de maître, par Mgr Laveille, 2 vol. gr. in-8 de XLI-564 et 680 p., 10 f., Paris, J. de Gigord. L'œuvre de Mgr Laveille remonte à dix ans (1902). Sur certains points touchant les rapports entre les deux frères, l'auteur aujourd'hui pourrait ajouter quelques notes complémentaires ou explicatives, destinées à tenir au courant des nouvelles publications sur Féli. Mais, dans l'ensemble, et pour tout ce qui est la vie même du V. Jean-Marie, c'est une œuvre définitive, et qui a recueilli les plus hauts suffrages, non seulement dans l'Eglise (lettres très élogieuses des cardinaux Richard, Parocchi, Perraud, de Cabrières, Dubillard, et de nombreux évêques), mais aussi dans le monde des lettres (Académie Française).

de prières parfois sublimes : un livre où se révèle le meilleur et le plus loyal cœur dont on puisse désirer l'affection. » M. Latreille a cru devoir supprimer la plupart de ces prières, et certaines « longueurs » aussi. Nous le regrettons. Mais, tels qu'ils nous sont donnés, ces *Souvenirs* n'en restent pas moins un document de premier ordre pour la connaissance 1° de Lamennais et du milieu menaisien de La Chesnaie et de Malestroit, et 2° de l'Allemagne après 1830 [1].

Voici comme il raconte sa première entrevue avec le maître, le soir de son arrivée à La Chesnaie, à vingt-trois ans :

Le soir il (L.) vint me prendre dans ma chambre et m'emmena dans la sienne. Pour la première fois je me trouvais seul en présence du génie, admis à son intimité. Il fut charmant, spirituel, gai, plein d'abandon et de confiance, séduisant comme il savait l'être quand rien ne le contrariait, affectueux jusqu'à la tendresse, amical jusqu'à la familiarité. *Cependant je crus apercevoir dans cette expansion quelque chose de forcé.* Je m'étonnais d'une affection que rien ne pouvait expliquer encore, puisque je lui étais inconnu. Aussi je me sentis gêné ; et les témoignages de sa tendresse, loin de provoquer la mienne, la refoulèrent au contraire. Aussi lorsque je dus choisir parmi les prêtres de la maison un directeur pour ma conscience, au lieu de m'adresser à lui comme cela semblait naturel, je m'adressai à l'abbé Gerbet, dont le maintien plus digne et l'extérieur plus composé m'inspirait plus de confiance. Sous le poids même de cette admiration qui courbait mon âme devant le génie de cet homme, je devinai les faiblesses de son caractère, et cette première impression m'a sauvé peut-être de bien des erreurs et a préservé mon esprit d'un aveuglement funeste.

Mais, sans s'aveugler, il l'a aimé, et profondément, comme on aimait Lamennais. Il ne parle de lui qu'avec la plus sincère vénération. Il a souffert, comme tout le monde, des brusqueries d'un caractère qui est l'un des plus fantasques, les plus capricieux, les plus inconstants qu'on puisse imaginer : « Mais pour ce qui regarde cette partie essentielle et principale du caractère qui commande la confiance et le respect, elle ne s'est jamais démentie un seul instant sous mes yeux. »

Il prend sa défense contre ceux qui l'ont mal jugé, qui l'ont jugé sur ses livres et articles de journaux : en Lamennais il n'y avait pas seulement deux hommes comme en nous autres, mais trois et quatre, et séparés par un abîme :

Ses pensées ne sont pas situées sur le même plan que ses sentiments, et ses sentiments eux-mêmes ne sont pas au même niveau que ses impressions et ses actes... Pour bien connaître cet homme, il ne faut pas le considérer dans son ensemble, car on n'aurait de lui qu'une idée incomplète ; ou plutôt, *il n'y a pas en lui d'ensemble ou d'unité.* Il faut le démonter, prendre et examiner à part chaque pièce, chaque faculté. Voulez-vous connaître et juger son intelligence, prenez et lisez les ouvrages qu'il a publiés : ... logique impitoyable, dialectique toujours vigoureuse et serrée... Mais cet homme, qui possède si bien sa pensée, qui la gouverne et la dirige avec autant d'autorité,... cet homme ne sait pas gouverner son caractère, ni se posséder soi-même. Sa logique, qui a convaincu tant d'esprits et soumis tant d'intelligences, finit presque toujours par le vaincre lui-même, en l'entraînant vers des conséquences trop éloignées.

Dès qu'il aborde un sujet, il se donne, il se livre à lui, il s'en remplit l'esprit, le cœur, l'imagination et la volonté. Il s'enlace lui-même dans les liens que forme sa dialectique, jusqu'à y perdre sa liberté. Vous diriez Laocoon broyé dans les plis et les replis des serpents qui enserrent ses membres. Il est la victime de ses propres pensées, et son âme est le martyr de son intelligence. Cet homme aimera mieux se jeter tout vivant dans l'enfer, que de reculer devant les conséquences d'un principe dont il s'est fait l'esclave ; car pour lui l'enfer c'est l'inconséquence ou ce qu'il prend pour elle... [1].

VI. — Coïncidence frappante : c'est presque dans les mêmes termes que Berryer, dès 1822, caractérisait l'abîme où il voyait Lamennais courir. Berryer était venu faire visite au grand homme à La Chesnaie. Tout en conversant, ils avaient gravi le coteau qui domine la petite rivière de Dinan. Ils s'assiéent. Ils parlent de Svedenborg, du magnétisme, de l'Eglise militante, souffrante, triomphante. Berryer est saisi, mais troublé aussi, et épouvanté : il flaire en tout cela du fanatisme :

— Vous me faites peur ! s'écrie-t-il tout à coup.

— Et pourquoi ?

[1] Sur l'activité de la propagande menaisienne en Allemagne, nous lisions l'autre jour une page éloquente dans une récente brochure d'Antoine Diehl, *Zur Geschichte der Katholischen Bewegung im 19. Jahrhundert* (Mayence 1911, chez Kirchheim) : — « Oui, dit notre auteur, je suis porté à croire que, sans Lamennais, et même avec notre Goerres et notre Dœllinger, 1848 n'aurait pas été (en Allemagne) le puissant mouvement catholique dont la fécondité s'est tout de suite révélée si agissante sur le terrain politique. » Et Diehl nous invite à feuilleter les dix premières années du *Katholik* (la grande revue mayençaise) : à chaque instant on y relève l'influence de Lamennais.

Lamennais fut un incomparable éveilleur d'âmes, — et salutaire, à condition qu'une fois éveillé, on se gardât de le suivre et de s'inféoder à ses idées.

[1] Ch. Sainte-Foi relève encore chez Lamennais un amour excessif de la forme : — « Il tenait trop à la forme pour ne pas la chercher quelquefois même un peu trop dans les ouvrages où elle devait sembler le moins nécessaire. »

Et il ajoute, avec une rare perspicacité :

« Cet amour de la forme lui a peut-être fait trop négliger les auteurs scolastiques et les historiens ecclésiastiques du moyen âge. C'était là sa partie faible, et son exemple prouve qu'on ne néglige point impunément l'étude de ces livres, où la Tradition et la science sont résumées si fidèlement, et dont la lecture est indispensable à quiconque veut initier son esprit aux mystères de la théologie... *Si M. de Lamennais avait mieux étudié les théologiens scolastiques, et particulièrement saint Thomas* qui les résume tous, il aurait évité bien des erreurs, il aurait attaché moins d'importance à certaines doctrines problématiques qui lui paraissaient fondamentales. Sa controverse aurait été plus sérieuse, plus nourrie de faits et d'idées, plus calme et plus digne... Son malheur est d'avoir été trop philosophe et de n'avoir pas été assez théologien.» (P. 61).

Puis, après une allusion aux lectures intempérantes de son adolescence (Rousseau et Voltaire) :

« *Cette curiosité prématurée lui a coûté bien cher*, car elle a été pour lui la source de certains préjugés dont il n'a jamais su se dégager parfaitement. Son âme était pleine de foi, mais sa raison était restée sceptique ; et par ce côté il tenait plus de Montaigne et de Pascal que de saint Paul et de saint Augustin. Il m'a plus d'une fois avoué lui-même, depuis, que jamais le doute n'avait complètement cessé dans son âme et que toujours il avait dû lutter contre cet ennemi qui ne lui laissait point de repos et qui devait le vaincre plus tard. » (P. 64).

— Je vois que vous deviendrez chef de secte.
— Jamais ! Plutôt rentrer dans le sein de ma mère que sortir du giron de l'Eglise !
— Je vous dis que vous en sortirez ! Je vous en vois sortir !
— Et pourquoi ? Et comment ?
— Pourquoi ? C'est que vous suivez inexorablement vos idées où elles vous mènent, sans qu'aucune considération puisse vous arrêter ; c'est que votre esprit domine tout, sans que rien le domine.

Du premier coup d'œil, Berryer voyait juste. Ce qui l'avait attiré vers Lamennais, c'était la pensée d'appliquer à la politique la méthode de l'*Essai sur l'indifférence* et de faire pour la vérité du principe monarchique ce que Lamennais faisait pour la vérité du principe religieux : établir, dit-il dans une longue lettre du 30 juillet 1822, « établir les principes sur le témoignage de tous les peuples connus, sur l'expérience du monde civilisé. »

Et, de 1822 à 1830, c'est, entre ces deux hommes, une correspondance touchante, où Berryer paraît en attitude, non pas de disciple enchanté et fasciné (comme Montalembert, Lacordaire et tant d'autres), mais d'ami clairvoyant, qui pousse l'amitié jusqu'à donner des avis ; qui, à chaque nouvelle brochure du maître, recommande la modération, les égards pour les personnes ; qui va jusqu'à demander à Lamennais de lui communiquer ses écrits avant de les livrer définitivement à l'éditeur :

Non, certes, dit Berryer, que je vous veuille engager à taire une vérité, mais gardons-nous des inutilités d'un second procès. Donnez-moi donc cette nouvelle marque de confiance et d'amitié, faites-moi lire ou votre manuscrit ou vos épreuves avant que vos pages ne soient mises au grand jour... (15 décembre 1828, avant la publication du *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise)*.

...Il est des yeux malades qu'il ne faut pas offenser dans la crainte qu'ils ne se détournent. Ne l'oubliez pas, mon ami, il faut parler à de *tendres oreilles ;* ne dédaignez pas trop d'employer *mollia verba*. Il y a des cœurs droits et des esprits timides ; il faut rassembler le troupeau, ne l'effarouchons pas. — Vous avez raison, même humainement parlant ; plus vous osez, moins on ose contre vous. Il est donc bon d'oser dire toute vérité ; pour bien rendre ma pensée, je ne souhaite pas que vous en affaiblissiez aucune, mais je crois que l'expression doit être calme. ...Adieu, cher et bon ami, je vous aime comme je vous admire ; je voudrais bien causer avec vous, les lettres sont lentes à venir dissiper mes doutes, raffermir mon esprit et contenter mon cœur. Je vous embrasse tendrement. (1825, au moment où Lamennais termine son *La Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social)* [1].

Ce que Berryer signale surtout à Lamennais dans ce terrible livre des *Progrès de la Révolution* (1829), c'est l'apologie inconsidérée de la Ligue, et les conclusions pratiques qu'il en déduit : telle fin de chapitre est « une provocation manifeste à faire comme les Ligueurs. » — Au chap. final, *Devoirs du clergé dans les circonstances présentes,* Berryer demande à son ami de retoucher le paragraphe

où, non content d'inviter les catholiques à se refuser à tout ce qui est injustement commandé, non content de conseiller aux pasteurs cette résistance passive, de les engager, ce qui est votre but, à se tenir en dehors, vous les poussez à l'action, à braver l'autorité non plus seulement par des refus, mais par des actes, à se soustraire aux surveillances, etc.

Ce sont là des questions fort difficiles, et sur lesquelles l'Ancien Régime avait laissé se produire de fâcheux fléchissements de doctrine. Mais Lamennais n'avait ni l'autorité, ni la sûreté doctrinale voulue pour redresser le sens théologique de son époque. Et Berryer, sans avoir toujours dans l'expression autant d'exactitude qu'il faudrait, distingue sagement entre résistance active et résistance passive :

Chacun doit se refuser à tout acte contraire aux lois de l'Eglise, l'enseignement reçu nous impose ce devoir. Mais agir contre l'autorité, mais faire ce qu'elle défend (voilà un point où la pensée de B. appellerait des précisions), cela est au-delà du droit et du devoir *privé*. C'est *au chef de l'Eglise* qu'il appartient de mesurer les persécutions du pouvoir temporel ; le devoir de ne pas faire ce qui est injustement commandé est toujours obligatoire ; mais, au-delà, il faut que l'autorité temporelle ait été jugée, il faut que cette autorité soit déchue, condamnée, pour que les particuliers aient le droit, pour qu'il soit de leur devoir de lutter activement contre l'autorité.

Je distingue donc la résistance passive et la résistance active. Dans le premier cas, la loi qui nous est connue, expliquée, doit guider chacun ; dans le second, il faut que la souveraineté spirituelle ait prononcé.

...Adieu, tendre et bon ami ; je vous ai écrit trop vite, mais je crois avoir indiqué ma pensée. Je dis plus complètement, en moins de mots, ce que je sens bien mieux : je vous aime de tout cœur. — Tout à vous. BERRYER.

Puis vient 1830. Le 16 octobre, paraît le premier nº de l'*Avenir*. Berryer refuse de collaborer au journal, parce que ses vues politiques, royalistes toujours, sont diamétralement opposées aux vues nouvelles de son illustre ami. Ses lettres s'espacent, se réduisent à quelques explications sur des affaires commerciales de Lamennais. Puis, c'est le silence, mais affligé, et affectueux toujours : témoin cette lettre, qui n'est pas datée, mais qui témoigne d'un éloignement déjà ancien :

Que voilà une triste chose, écrit B. à Lamennais : on m'adresse une lettre pour vous, mon ami, et je ne sais où vous la faire remettre !... Se peut-il bien qu'en effet nous soyons devenus, à ce point, étrangers l'un à l'autre ! Lorsque je vous vis, il y a plusieurs mois, chez Vitrolles, malgré tous vos méfaits, je vous sautai au col, vous promîtes de venir me chercher, et plus n'ai entendu parler de vous. Croyez-vous donc que je ne vous aime plus, parce que je ne suis plus votre marche si hardie et si excentrique ? ...Ne voudriez-vous pas venir prendre l'air des champs dans mon manoir ? Faites cela. Mais, sur toutes choses, lisez cette lettre et répondez.

Adieu, au revoir, j'espère. Je vous embrasse encore.

[1] Lamennais fut, pour ce livre, traduit en police correctionnelle (20 avril 1826) et condamné à une amende et aux dépens (avec saisie et destruction de l'ouvrage incriminé), en vertu de la Déclaration de 1682, qui avait « force de loi, » dit l'arrêt. — Berryer avait plaidé pour lui et prononcé un discours qui passe pour son chef-d'œuvre. (Voir exposé de cet écrit de Lamennais, et les plus beaux éclats d'éloquence de Berryer, dans Boutard, t. I, p. 286-343). — Berryer était plus jeune que Lamennais de huit ans (né 1790, † 1868).

Il lui écrivait encore un autre jour, — et ce mot est, pour l'amitié d'autrefois, une épitaphe aussi touchante que pleine :

— « Je vous aime bien... Nous avons espéré ensemble [1]. »

VII. — M. Rivière nous demande de mettre sous les yeux de nos lecteurs « quelques passages au moins de la défense » qu'il a opposée à l'article du P. d'Alès touchant sa théorie de la Rédemption (article signalé par nous, *Ami* 22 mai, p. 447). Voici donc « quelques passages » qui donneront à nos lecteurs les principales lignes du travail de M. Rivière :

Tout d'abord il importe de bien situer la question. Elle est d'ordre théologique et non point dogmatique ; après avoir posé la foi de l'Eglise, il s'agit d'en réaliser une exposition scientifique, une élaboration systématique, suivant l'adage : *Fides quærens intellectum.* Et, dans le cas présent, ce résultat ne sera pas atteint tant qu'on n'aura pas montré ce qui donne à la mort du Christ sa valeur rédemptrice, c'est-à-dire EN QUOI et POURQUOI, dans la mesure où il nous est donné de le comprendre, elle est la source unique et décisive de notre salut. Tel était le but exclusif de mon travail : il importe de ne point le perdre de vue.

Or, pour désigner la Rédemption, la tradition chrétienne a recours à des expressions nombreuses et variées. M. d'Alès s'attache à justifier par l'Ecriture et les Pères les idées de rançon, de sacrifice, de substitution pénale ; je l'ai fait moi-même avec non moins de soin et d'étendue : ce n'est donc pas là-dessus que peut porter le désaccord. Ces idées sont à retenir comme autant d'aspects du mystère lui-même ; mais sont-elles aptes à nous en fournir l'explication cherchée et dans quelle mesure les peut-on prendre pour base d'une théorie ? Voilà toute la question. M. d'Alès convient qu'on les trouve « diversement justes et diversement profondes selon la diversité des aspects auxquels elles s'attachent. » Donc il y a place pour un examen comparatif de chacune : c'est à quoi je me suis appliqué...

... Bref, rançon et sacrifice — volontiers j'en dis autant de satisfaction — ne sont que des mots différents pour dire la même chose, pour traduire une seule et unique réalité. Laquelle ?

Comme explications réelles du mystère, la pensée chrétienne n'en a vu surgir au fond que deux : l'idée d'expiation pénale et l'idée de réparation morale. Ou bien la mort du Christ fut voulue de Dieu comme la peine de nos péchés, et elle nous sauve pour avoir satisfait aux exigences de la justice vindicative ; ou bien elle fut agréée du Père comme un suprême hommage d'obéissance et d'amour, et elle nous mérite le salut à ce titre. Voilà sur quelles idées le théologien doit porter son attention et sa critique...

... Nos meilleurs théologiens laissent à la Réforme la théorie de l'expiation pénale, pour se rallier à la doctrine de la réparation morale. Elle s'exprime d'ordinaire par le terme de satisfaction, encore que les protestants aient exploité ce terme dans le sens de leur système ; et ce fait, pour le dire en passant, ne laisse pas que de produire parfois de fâcheuses équivoques. Mais il n'est pas douteux que toute l'Ecole, depuis saint Anselme, entend la satisfaction au sens moral d'hommage réparateur...

[1] Les lettres de Berryer à Lamennais ne sont pas nombreuses : trente en tout, la plupart entre 1822 et 1830 ; la dernière est de 1842. Elles sont restées inédites jusqu'à l'an dernier, où M. Aug. Boucher en a fait connaître l'essentiel aux lecteurs du *Correspondant* (10 janvier 1912).

Non pas que l'idée de satisfaction ainsi conçue s'oppose à la notion de peine ; mais elle la dépasse pour mettre l'accent, non plus sur l'élément pénal, mais sur l'acte moral qui s'y exprime. De la sorte, la souffrance du Christ ne joue plus, dans l'économie de la Rédemption, qu'un rôle accidentel, — encore que, pour de multiples raisons, il nous soit donné d'en saisir la raison d'être. Ainsi l'on peut et doit admettre — et prêcher — l'expiation douloureuse de nos fautes par le Sauveur innocent, qui est réelle comme un fait ; mais l'on échappe aux difficultés de la théorie précédente, qui en faisait une sorte de loi nécessaire. On comprend aussi que la mort du Christ, ainsi considérée comme l'acte par excellence de son obéissance et de son amour, ait une valeur morale qui contrebalance devant Dieu l'injure de nos péchés. Voilà, si je ne m'abuse, une idée qui a son sens par elle-même et qui permet, par surcroît, de glisser une réalité appréciable sous les expressions traditionnelles de rançon et de sacrifice...

Nos lecteurs pourront lire le texte complet de la réponse de M. Rivière dans le n° du 1er juillet de la *Revue du Clergé français*, dont il est le chroniqueur théologique. Mais ils devront aussi relire et étudier, dans *Etudes* du 20 avril, l'article du P. d'Alès.

VIII. — L'Encyclique *Magni faustique eventus*, du 8 mars 1913, portant indiction du Jubilé universel accordé pour le XVIe centenaire de l'Edit de Milan (313), définit en quatre mots l'Edit lui-même : *Pax tandem Ecclesiæ concessa :* la paix enfin concédée à l'Eglise, le premier octroi de paix fait à l'Eglise par le pouvoir civil, après trois siècles d'existence dont les deux premiers s'étaient écoulés sur pied de guerre, et le troisième avait été marqué par des alternances de tolérance et de persécution. (Voir travaux de Mgr Batiffol, *Correspondant* du 10 mars ; du P. Marcel Viller, *Etudes* du 20 mai ; du Dr Brunner, *Petrusblätter* des 9, 16, 23 et 30 mai ; 6 et 13 juin).

La déclaration de guerre fut portée par Néron, en l'an 64 : c'est le fameux édit dont il est si souvent question dans la littérature des deux premiers siècles sous le nom d'*institutum neronianum* et qui demeurera loi de l'Etat jusqu'au premier tiers du IIIe siècle (règne d'Alexandre Sévère) : « Qu'il n'y ait pas de chrétiens : *ne sint christiani.* » C'est très simple : on n'a pas droit d'être chrétien, un chrétien n'a pas droit d'exister ; il faut, ou cesser d'être chrétien, ou cesser d'exister : *non licet esse christianum .. non licet esse vos ;* tout l'interrogatoire des proconsuls se réduit à une question : *interrogavi ipsos an essent christiani* (Pline le Jeune). Et S. Pierre, dans sa Ire Epître écrite sous le feu de cette première persécution de l'an 64, ne demande aux fidèles qu'une chose : à savoir, que l'on n'ait jamais à formuler contre eux d'autre chef d'accusation que celui-là, la profession chrétienne : *Nemo autem vestrum patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor ; si autem* UT CHRISTIANUS, ὡς Χριστιανός, *non erubescat, glorificet autem Deum in isto nomine...* et sans en être surpris, sans se laisser démonter (μὴ ξενίζεσθε) pour autant, *quasi novi aliquid vobis contingat ;*

sed communicantes Christi passionibus gaudete... (I Petr. IV, 12-16).

L'édit néronien va donc rester loi de l'Etat durant près de deux siècles, appliqué avec plus ou moins de rigueur et de méthode suivant les circonstances, suivant que les magistrats témoignaient de plus ou moins de zèle, souvent aussi au gré des passions populaires. Il y a eu, après des périodes de fureur générale, quelques accalmies locales, mais qui, elles, n'ont jamais été générales : il y a toujours eu des points de l'Empire où la procédure juridique continuait à fonctionner contre le délit de christianisme, contre l'*esse christianum*. La loi existait, applicable toujours.

L'unique adoucissement qu'elle ait reçue, c'est le célèbre rescrit de Trajan à Pline le Jeune proconsul de Bithynie (en l'an 112) : *Conquirendi non sunt ; si deferantur et arguantur, puniendi sunt...* Trajan maintient le délit de christianisme, mais il n'estime pas les chrétiens assez dangereux pour ordonner qu'ils soient poursuivis d'office comme on ferait de révolutionnaires ou de brigands : s'ils abjurent ce nom de chrétiens et qu'ils fassent la preuve de cette abjuration en sacrifiant à nos dieux, ils seront absous ; et ce nom de chrétiens, une fois effacé, ne laissera après lui aucun passé coupable dont la justice ait à demander compte. Peut-on désirer un témoignage plus authentique, plus officiel, de l'innocence des mœurs chrétiennes ? *Qui negaverit se christianum esse, idque re ipsa manifestum fecerit, id est supplicando dis nostris, quamvis suspectus in prœteritum, veniam ex pœnitentia impetret.* La prière de saint Pierre : « Que personne d'entre vous n'ait à être frappé pour quelque crime que ce soit, mais seulement à titre de chrétien », a donc été admirablement exaucée de Dieu et des fidèles ; et c'est Trajan qui nous en est garant.

Au début du siècle suivant, en 202, édit de Septime Sévère, qui laisse subsister l'édit néronien et probablement aussi le rescrit de Trajan, du moins en ce qui touche les chrétiens de vieille date : car, vis-à-vis des nouveaux chrétiens, des convertis, Septime Sévère crée une jurisprudence nouvelle. Pour ceux-là, le *conquirendi non sunt* de Trajan est effacé. Au lieu d'attendre qu'un accusateur les traduise devant le tribunal, les magistrats reçoivent ordre de les poursuivre directement, et avec eux, sans doute, les complices de leur conversion. Avant tout, il faut couper court à toute propagande.

Mais la propagation de l'Evangile est dans les desseins d'un Maître plus souverain que les Césars de Rome. Renan a fait coïncider avec la mort de Marc-Aurèle (en 180) la fin du monde antique ; et c'est vrai en ce sens que le IIIe siècle va voir, en même temps que la confiscation de l'Empire par des gens venus de partout, d'Afrique ou d'Asie ou même de chez les Barbares, un singulier élargissement du vieil esprit romain, élargissement « cosmopolite et syncrétiste » dont le christianisme sera le premier à bénéficier. C'est le fils et successeur même de Septime Sévère, Caracalla (211-217), qui étend à tous les hommes libres sans distinction le droit de cité : mesure d'un universalisme révolutionnaire, qui marque la fin de la conception antique de la cité romaine. C'est Elagabal (218-222), triste individu, Syrien qui transporte de Syrie à Rome les pires orgies de l'Orient, mais bien trop peu Romain pour persécuter l'Eglise au nom de la religion nationale, et préoccupé plutôt d'abaisser devant le Baal d'Emèse les vieux dieux de Rome : il oublie les chrétiens.

Après lui, c'est son cousin Alexandre Sévère (222 235), qui ne lui ressemble guère par les mœurs, qui est une des plus nobles âmes du paganisme de ce temps-là, mais qui n'est pas plus « Romain » que lui, et qui, loin de vouloir supprimer le Christ, lui fait au contraire, dans le *lararium* de son palais, une place parmi Abraham, Orphée et autres âmes « exemplaires », *animæ sanctiores*. Non seulement il est sympathique à la personne du Christ ; mais peu s'en faut que sous son règne l'Eglise ne soit reconnue, voici à quelle occasion : un litige s'étant élevé entre la corporation des cabaretiers et l'Eglise de Rome, à propos d'un terrain autrefois dépendant du domaine public et où les chrétiens voulaient établir un lieu de culte, Alexandre résolut l'affaire par un rescrit : — « Mieux vaut, déclara-t-il, que Dieu soit adoré d'une manière quelconque en ce lieu, que d'en faire don aux cabaretiers ». Parole grosse de conséquences : il était donc permis d'adorer Dieu « d'une manière quelconque », fût-ce la manière chrétienne. C'était la levée de l'interdiction légale qui frappait les chrétiens ; et l'historien d'Alexandre, le païen Lampride, l'exprime nettement quand il écrit : *Christianos esse passus est*, formule qui implique abolition du *Non licet esse vos*. Aussi, autant qu'il est possible de le déduire des textes qui nous sont restés, pense-t-on que c'est à cette époque-là que les chrétiens ont acquis le libre exercice de leur culte, la libre manifestation de leur constitution hiérarchique, plus encore, le droit de propriété collective. — Acquisition précaire, comme on va voir : Alexandre Sévère n'avait rien de l'étoffe politique et militaire d'un Constantin, rien surtout de sa foi chrétienne, et ses conseillers restaient tenacement antichrétiens ; mais tout de même c'est lui qui a commencé à compter avec l'Eglise, qui a officiellement introduit, dans les relations entre l'Eglise et l'Empire, un esprit nouveau ; et son rescrit, qui n'a pas eu le temps de développer toutes ses conséqnences, peut cependant aux yeux de l'historien qui se rend compte de la suite des choses, passer pour la première annonce de l'Edit constantinien de Milan.

Il meurt en 235, victime d'une révolte militaire. Les soldats portent au trône un Barbare, Maximin le Thrace. Maximin (235-238) rouvre la persécution par un édit (ce qui montre bien que le vieil édit de Néron n'est plus considéré comme exis-

tant), — par un édit qui s'étend à tout l'Empire et qui contient une disposition nouvelle, l'ordre de mettre à mort « les chefs des Eglises seuls » : de tous côtés en effet, nous voyons le clergé décimé (et souvent les fidèles aussi, encore que l'édit ne les visât point).

Maximin assassiné (238), l'Eglise retrouve la paix sous ses successeurs Gordien III (238-243) et surtout l'Arabe Philippe (243-249), dont on a pu croire qu'il fut chrétien dans sa vie privée, encore que dans son office public il se soit toujours comporté en prince païen (notamment lors des fêtes grandioses du millénaire de Rome, en 248).

Mais après Philippe, voici derechef un type de vieux Romain, Dèce (249-251) : un édit de 250 ressuscite le *Non licet esse vos :* tous les chrétiens, sans distinction, tous absolument devront faire acte d'adhésion au culte païen. Partout, dans les plus humbles bourgades comme dans les plus grandes villes, une commission est instituée pour les traquer : à l'appel de leur nom, tous doivent brûler de l'encens, blasphémer le Christ et manger de la chair des victimes. S'ils refusent, on ne les mettra pas à mort tout de suite (car Dèce ne tenait pas, d'abord, à faire des martyrs, mais surtout à défaire des chrétiens), mais on fera savamment durer le procès (parfois plusieurs mois), recourant, pour arracher l'apostasie, à tous les moyens, depuis les tortures les plus cruelles jusqu'aux plus viles séductions... Il y eut beaucoup de martyrs, mais aussi des apostasies innombrables, surtout parmi les riches et les grands, et surtout au début de la persécution. Mais l'Eglise se ressaisit vite ; et Dèce, sentant l'inefficacité de sa brusquerie, donne ordre lui-même de ralentir le mouvement (au début de 251), mais sans retirer son édit.

Il meurt cette même année (août 251, tué dans une bataille contre les Goths, aux bords du Danube). Gallus (251-253) s'en tient à l'attitude finale de Dèce : maintenir le principe du culte officiel obligatoire, mais sans l'appliquer d'urgence ; laisser les chrétiens sous une menace perpétuelle de voir se rouvrir la persécution. Elle va se rouvrir en effet sous Valérien (253-260), mais après de longues hésitations, en 257 seulement. Valérien a été l'homme de confiance de Dèce, et l'échec de son maître l'a fait réfléchir ; mais enfin la raison d'Etat l'emporte sur le bon sens et sur l'équité, et il lance l'édit de 257, imposant les « cérémonies romaines » à tous les réfractaires de la « religion romaine ». Il veut frapper l'Eglise dans ses chefs d'abord et dans son aristocratie : tous évêques, prêtres et diacres qui refuseront de sacrifier, seront exécutés sur-le-champ ; quant aux fidèles, s'ils sont de rang sénatorial ou équestre, ce sera la perte immédiate de leur rang et la confiscation des biens, puis, en cas d'obstination, la peine capitale ; pour les *matronæ,* confiscation et exil... Mais Valérien, battu par le roi des Perses, est emmené dans une captivité d'où il ne reviendra pas, laissant au nom romain, écrit le païen Zosime, la plus grande humiliation qu'il eût jamais essuyée.

Son fils Gallien (260-268) n'est rien moins que chrétien ; mais l'expérience de son père lui a ouvert les yeux. Il fait cesser immédiatement[1] la persécution, et octroie aux chrétiens un édit de tolérance, le plus large dont l'Eglise eût encore bénéficié : liberté d'exercer leur ministère est rendue aux évêques et à leur clergé, à ces « chefs » d'églises que Valérien entendait supprimer. En même temps, des rescrits adressés à plusieurs évêques règlent la question du temporel et remettent les choses en l'état où elles étaient sous Alexandre Sévère : restitution des « lieux religieux » saisis par le fisc, et levée du séquestre mis sur les cimetières[2]. — Malheureusement Gallien n'est empereur que de nom : c'est l'anarchie partout ; c'est l'époque des « trente tyrans » ; Gallien n'est plus guère obéi qu'en Italie et en Afrique[3], et nous trouvons trace encore de persécutions locales, surtout en Egypte (où Macrien s'est proclamé empereur dès octobre 260). Persécutions locales également sous Claude II le Gothique (268-270) ; puis, de nouveau, sous Aurélien (270-275), édit général de persécution en 274, « édit sanglant, » dit Lactance qui ne nous en donne pas le texte. Mais la mort d'Aurélien ramène promptement un calme relatif.

[1] Cet édit est l'un des premiers actes de Gallien, probablement le premier : il se place certainement au début d'octobre 260 ; or la captivité de Valérien n'a commencé que dans le courant de septembre, et peut-être même seulement au début d'octobre.

[2] « Il n'y a pas là, dit M. L. Homo, reconnaissance officielle du christianisme comme religion autorisée, *religio licita,* un édit de Milan avant la lettre. Non. Gallien ne règle pas définitivement la question chrétienne dans le sens de la tolérance comme le fera Constantin ; il se contente tout simplement de replacer les choses dans l'état antérieur à la persécution. Gallien rend à l'Eglise chrétienne la tolérance de fait dont elle jouissait avant les édits de Valérien. »

[3] Gallien est un des empereurs qui ont été le plus malmenés par les historiens latins. Ils lui prodiguent sans compter les épithètes désagréables et les accusations infamantes : son règne est une peste, une souillure, une honte, le plus terrible fléau que le monde romain ait connu ; il ne s'occupe pas des affaires publiques ; il ne fait que s'amuser des mauvaises nouvelles ; il plaisante des révoltes qui éclatent de tous côtés ; il est l'incarnation vivante de tous les vices et de toutes les infamies : débauches de toute nature, ivrognerie, cruauté inouïe, nulle foi, mensonges impudents...

Un érudit, M. L. Homo, vient d'entreprendre la revision de ce procès *(Revue historique,* mai-juin, juillet-août 1913) : il remarque d'abord que, de tous ces vices, de toutes ces turpitudes, la tradition historiographique *grecque* ne connaît absolument rien ; que, de plus, les faits connus sont en contradiction directe avec les accusations des historiens latins. Cette accusation d'indolence, par exemple : chaque année nous trouvons Gallien en campagne quelque part, sur le Rhin, sur le Danube, en Gaule, dans les Alpes, à Byzance, en Grèce, en Thrace, etc. Il est brave de sa personne. On lui prête des orgies à Rome alors qu'il bataille aux frontières de l'Empire. On lui reproche des cruautés effroyables contre les soldats : or les soldats l'adorent, et sa mort est suivie d'une violente sédition militaire qui entend le venger. Etc., etc.

Pourquoi donc toute cette campagne de calomnies ? C'est qu'en effet son règne fut extrêmement malheureux et faillit voir la dislocation définitive de l'Empire. A tant de maux il fallait une explication qui ne fût pas trop désagréable à l'orgueil national : Gallien fut le bouc émissaire que l'on chargea de tous les crimes d'Israël.

IX. — En 284, avènement de Dioclétien. La grande persécution ne sera édictée qu'en 303; mais jusque-là, bien des persécutions locales font des martyrs, surtout à l'armée (où un édit impérial de 295 a enjoint à tous les soldats de participer aux sacrifices; en 296, sur ordre de Dioclétien, perquisitions à Alexandrie, on y brûle les Livres Saints). Dans l'ensemble cependant, les dix-huit premières années de ce règne ont été pacifiques, et Dioclétien n'eût pas laissé trop mauvais souvenir s'il fût mort avant le 23 février 303. Mais ce jour-là, à l'instigation de Galère[1] (et celui-ci excité lui-même par les rancunes de son entourage féminin), éclate la dernière et grande persécution. Dioclétien a longtemps hésité; mais une fois décidé, il s'engage à fond, et puisque c'est la guerre, il entend qu'elle ne prenne fin qu'avec l'extermination de l'adversaire.

Le 23 février 303 donc, jour des Terminales, choisi pour le symbolisme du nom (on voulait mettre un terme à l'impiété des chrétiens), les prétoriens jettent bas l'église de Nicomédie (qui était alors la résidence impériale de Dioclétien). Le lendemain 24, premier édit de persécution, ordonnant 1° cessation des assemblées chrétiennes, 2° destruction des églises, 3° destruction des Livres sacrés, 4° abjuration de tous les chrétiens sous peine de dégradation et de mort civile; — quelques mois après, deux nouveaux édits prescrivent peine de mort contre tous évêques, prêtres, diacres, lecteurs, exorcistes, qui refuseront de sacrifier aux idoles ; — enfin, au commencement de 304, un IVe édit étend à tous les chrétiens fidèles indistinctement la peine de mort... Les édits ne furent pas exécutés partout avec la même rigueur; partout cependant il fallait sembler avoir obéi : même en Gaule, et malgré la mansuétude de Constance Chlore, les églises tombèrent.

Galère, frappé d'un mal horrible, meurt en 311. Avant de mourir, il a reconnu la main vengeresse de Dieu et signé un édit de tolérance qui est affiché le 30 avril 311 à Nicomédie sa résidence.

Il est douteux que cet édit soit l'œuvre du César moribond. On a cru y voir plutôt la main de Constantin déjà et de Licinius, qui eux aussi l'ont signé. Cet édit de 311 débute par une justification de l'édit persécuteur de 303, porté en conformité des vieilles lois et de l'ordre public romain : on a voulu ramener les chrétiens à la religion traditionnelle, puisque leur aberration, *stultitia*, consistait en ce qu'ils abandonnaient les *veterum instituta* et prétendaient se donner des lois à eux-mêmes. On avait donc édicté qu'ils reviendraient aux *veterum instituta*, aux cultes officiels. En grand nombre ils sont revenus ; en grand nombre aussi ils ont été déconcertés. D'où cette anomalie : des citoyens qui ne s'associent pas au culte des dieux et qui d'autre part ne pratiquent plus le culte de leur dieu, — des citoyens sans culte, ce qui aux yeux du législateur antique constitue une monstruosité, et ce qui d'autre part témoigne qu'à ses yeux encore le dieu des chrétiens vaut tout de même mieux que rien et reste, à tout prendre, un Dieu valable. — D'où cette conclusion de l'édit : vu notre clémence, vu notre indulgence, que les chrétiens aient de nouveau le droit d'exister, *denuo sint Christiani, et conventicula sua componant, ita ut ne quid contra disciplinam agant.*

L'édit se termine sur une clause très nouvelle : demande de prières aux chrétiens : *debebunt deum suum orare pro salute nostra et reipublicæ ac sua, ut undiqueversum res publica præstetur incolumis et securi vivere in sedibus suis possint.*

L'édit porte la signature de Galère, de Constantin et de Licinius. Il n'a pas été promulgué par Maximin Daïa, qui succède à Galère en Orient. Maximin au contraire imagine une nouvelle méthode de persécution, digne des Dessoye du xxe siècle ; il est l'inaugurateur du premier Manuel scolaire; il fait rédiger des *Acta Pilati*, actes officiels, prétend-il, du jugement du Christ, et tissu de blasphèmes ; il en ordonne l'affichage partout, avec introduction obligatoire dans toutes les écoles; et l'effet en est assez fâcheux pour qu'Eusèbe se soit cru obligé d'en démontrer l'inauthenticité. En même temps il déclanche le petit jeu des calomnies ordinaires : des femmes de mauvaise vie soudoyées viennent se déclarer chrétiennes et révéler les turpitudes du culte chrétien, etc... Tout cela, c'est un métier de gagne-petit ; et Maximin lui-même avoue son impuissance dans un rescrit de cette année à son préfet du prétoire : — « Impossible de les tirer de leur obstination. La crainte des châtiments qui les menaçaient y a été aussi impuissante que les édits les plus justes. »

Mais l'heure est proche où ce n'est plus seulement de tolérance assaisonnée d'injures (comme dans l'édit de 311) qu'il sera question, mais de liberté et d'hommage à la légitimité de la religion nouvelle.

X. — La mort de Galère vient de laisser le champ libre aux compétitions de Licinius et de Maximin en Orient, de Constantin et de Maxence en Occident. Constantin descend de Trèves, prêt

[1] On sait que depuis 292 (ou 293) Dioclétien avait établi une sorte de tétrarchie impériale, répartissant l'Empire en quatre grands commandements militaires, deux Augustes et deux Césars : les deux premiers, Dioclétien et Maximien, en résidence à Nicomédie et à Milan; les deux autres, Galère et Constance Chlore, à Sirmium et à Trèves. — Dioclétien lui-même abdique en 305 ; et c'est le signal d'une série de rivalités et de compétitions souvent sanglantes entre des parvenus qui répondent aux noms de Maximien, Maximin, Maxence, Sévère, Licinius. Constance Chlore était mort en 306 ; et son fils Constantin l'avait immédiatement remplacé sous la pourpre. En 313, après la défaite de leurs rivaux, Constantin et Licinius se partagent l'Empire, pour entrer de nouveau en rivalité en 314 : Licinius est battu, mais point assez complètement pour disparaître de la scène du monde ; Constantin ne peut que lui enlever la péninsule balkanique et le reléguer en Asie. Ce n'est qu'en 323 que Constantin écrase définitivement son rival à Andrinople, puis à Scutari : il le fait périr en 324, et rétablit sur sa tête l'unité de l'Empire.

à fondre sur l'Italie terrorisée par Maxence, au printemps de 312.

C'est l'année décisive. La lutte s'annonce terriblement inégale : Constantin n'a que 25.000 hommes avec lui ; Maxence, à Rome seulement, dispose d'une garnison de 100.000 hommes. Maxence a pour lui tout le prestige de la Ville Eternelle ; Constantin sent ses officiers découragés. Maxence multiplie les opérations magiques qui doivent lui assurer la victoire ; et c'est alors que Constantin sent le besoin d'invoquer un Dieu supérieur : « Il se mit à implorer le secours de ce Dieu (qu'adorait son père), dit Eusèbe, le priant, le suppliant de se faire connaître à lui... [1] » Ce Dieu l'entend : une croix lumineuse paraît au ciel au-dessus du soleil couchant (probablement en Gaule, dans la plaine bourguignonne : cf. *Ami* 1898, p. 588-590), avec cette inscription : « Par ceci, sois vainqueur ; » et la nuit suivante (il l'a attesté sous la foi du serment) [2], le Christ lui apparaît et lui ordonne de faire faire une enseigne militaire sur le modèle de l'apparition [3]. Le prince mande immédiatement des orfèvres qui sur ses indications exécutent le signe mystérieux resté célèbre sous le nom de *Labarum* : pique dorée, barrée en forme de croix et surmontée d'une couronne d'or encadrant le monogramme du Christ ; un petit *velum* de pourpre, où l'on broda l'effigie de l'empereur et de ses fils, pendait à la tige transversale.

Sous ce signe de la protection divine, et forte de la confiance de son chef, l'armée retrouve son entrain. On franchit les Alpes. Suse est prise d'assaut ; mais Constantin interdit tout pillage ; il veut paraître non en vainqueur, mais en libérateur. Et cette clémence même est le meilleur des calculs : en quelques semaines toute la Haute-Italie s'est donnée à lui. Il arrive bientôt aux portes de Rome. Et là, il s'attendait à un long siège, il avait donné déjà des ordres à sa flotte dont il jugeait le concours indispensable au succès, quand tout à coup, par une imprudence humainement inexplicable et qui ne s'explique en effet aux yeux des Romains que par l'intervention des aruspices qui viennent de lire dans les livres sibyllins que ce jour-là même doit périr l'ennemi de Rome (l'ennemi de Rome, entendez, dans la pensée de Maxence, Constantin), quand tout à coup, dis-je, Maxence fait une sortie, rencontre l'avant-garde de son rival à Saxa Rubra (gorge du Tibre, sur la voie Flaminienne), bat précipitamment en retraite après un combat de quelques heures et tombe dans le Tibre grossi par les pluies d'automne, à quelques kilomètres en aval de là, près du pont Milvius (aujourd'hui Ponte Molle). Maxence disparu, ses soldats n'ont plus de raison de poursuivre la lutte, et acclament Constantin. C'était le 28 octobre 312.

Le lendemain, 29 octobre, Constantin et la Croix du Christ — celle-ci pour n'en plus sortir — firent dans Rome leur entrée triomphale.

Et avant la fin de cette année 312, une statue va s'élever à Rome, qui représentera le vainqueur du pont Milvius la Croix (le Labarum) en main.

Il passe à Rome l'hiver de 312-313. Un de ses premiers actes est un édit de tolérance, qui n'est pas encore l'édit de liberté de Milan, mais qui fixe clairement aux courtisans l'orientation du nouveau règne et détermine en effet nombre de conversions sans doute intéressées. En même temps il écrit au farouche Maximin, qui règne encore en Orient, et lui signifie, en termes exempts de diplomatie, sa volonté de pacification religieuse. Maximin, devant le prestige du jeune vainqueur, n'ose trop résister et s'exécute de mauvaise grâce : par rescrit adressé à son préfet du prétoire, et sans faire de promesse formelle pour l'avenir, il recommande de ne plus violenter les chrétiens, et d'essayer plutôt de les gagner au paganisme par la persuasion et la douceur. Constantin, provisoirement, se contente de ce peu. Aussi bien préparait-il en ce moment tout autre chose, l'acte décisif destiné à établir sur des bases inébranlables, par tout l'Empire, la liberté des consciences chrétiennes.

Il inaugure à Rome son III^{e} consulat (1er janvier 313), et part peu après pour Milan, où doit se célébrer le mariage, depuis longtemps résolu, de sa sœur Constantia et de Licinius. Licinius est païen et mourra païen (et même persécuteur). Constantin a donné déjà sa foi au Christ. L'édit de Milan (mars ou peut être avril 313) porte leur signature à tous deux ; mais il est clair qu'il n'a pu être rédigé que par un prince chrétien ; et de plus il révèle un tact politique tel que ce n'est qu'à Constantin qu'il est possible d'en faire honneur. Et c'est à lui seul en effet que sont allées les débordantes actions de grâces des contemporains. Nous en donnerons le texte et en expliquerons le sens et la portée dans notre prochaine Causerie.

[1] Cette mentalité de Constantin, même avant l'apparition du Labarum, n'est pas si extraordinaire que l'on serait tenté de le croire. Beaucoup de païens avaient un vague pressentiment d'une supériorité quelconque du Dieu des chrétiens. Galère mourant a demandé, l'année précédente, aux chrétiens d'implorer leur Dieu pour lui : Maximin, l'année suivante, au moment de mourir, fera tuer les prêtres païens ses conseillers.

[2] Et « plus encore peut-être » que le serment, dit Paul Allard, « la transformation subite des enseignes militaires » confirme la vérité du prodige.

[3] A cette époque, la croix, à elle seule, ne suffisait pas à éveiller immédiatement et exclusivement l'idée du Christ. C'est l'apparition du Christ en songe qui orienta de façon décisive Constantin vers la lumière et précisa pour lui le sens de la Croix lumineuse. Et surtout il manda sans retard des évêques et des prêtres chrétiens pour apprendre d'eux ce qu'était leur Dieu et ce que signifiait cette vision. Dès lors, dit Champagny (t. XII, p. 444), « les évêques chrétiens et les livres chrétiens ne quittèrent plus Constantin. Sans recevoir encore le baptême,... il professa désormais la foi à la vérité chrétienne. » C'est à cette période de sa vie qu'il faut rattacher la conversion de sa mère sainte Hélène, de sa sœur Constantia (fiancée de Licinius), de sa belle-mère Eutropia, probablement aussi de sa femme Fausta.